

Conseil municipal 18 mai 2018

1-Pour les travaux de remplacement des canalisations d'alimentation en eau potable programmés cette année (rue Georges et Pierre Henry, rue de la gare et rue des genêts), un emprunt de 200 000€ pour le budget « Eau » a été décidé. Quatre banques ont été sollicitées. Le conseil municipal retient la proposition du Crédit Mutuel : 0,83% sur 10 ans.

2-Travaux 2018

- L'appel d'offres pour le recrutement de l'entreprise qui fera les travaux sur les canalisations AEP a été lancé : date limite de réception des offres : 1^{er} juin.

La commission d'appel d'offres se réunira pour ouvrir les propositions reçues le lundi 4 juin à 14h. Un conseil municipal extraordinaire se réunira le mardi 12 juin à 18h30 pour retenir l'entreprise.

-Concernant la maison Devoille, une réunion avec le CAUE, Ingénierie 70 et un représentant de la poste a eu lieu le 14 mai. La poste s'engage à nous fournir le mobilier de la nouvelle agence ainsi qu'une aide de 20 000€. L'appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre (architecte) va être lancé. Les propositions seront acceptées jusqu'au 26 juin à 10h. La commission d'appel d'offres se réunira ce même jour à 11h pour « ouverture des plis » et le choix de l'architecte se fera au conseil municipal du jeudi 5 juillet.

-Vidéo surveillance : avant d'investir dans l'installation des caméras, le conseil municipal se donne un été de réflexion. Par contre, il est décidé d'installer un tableau d'information lumineux double face sur le trottoir à côté de la mairie (coût 11 000€).

-Pour les travaux effectués dans les rues du village après l'hiver, le département nous alloue une subvention de 18,5%.

-En ce qui concerne le chemin de la station, nous attendons la réponse de la commission qui doit statuer sur notre demande d'aide (début juin) avant de lancer les appels d'offres.

3-Commissions

-commission PLUi : mardi 5 juin à 10h

-commission « assainissement » : 14 juin à 10h

4-Acquisition de parcelles forestières

-Trois parcelles nous sont proposées, deux au « rond champ » (A669 et A670, 26a30 au carrefour du chemin du Fahys avec le chemin qui rejoint la rue des Princes) et une au « rond pré » (B531, 21a70 en plein milieu de la forêt communale). Le conseil municipal se porte acquéreur de l'ensemble pour 950€.

-En 2010, nous avons pris une délibération pour nous porter acquéreur d'une parcelle en indivision avec la commune (2000€). L'achat n'avait pas pu se réaliser à l'époque mais cela est maintenant possible. Le conseil municipal confirme donc la délibération prise en 2010. (parcelle A203 de 98a dont la commune possède déjà 74a85).

-Deux autres parcelles forestières nous sont également proposées (B648 et B649, 28a90 au total). Après estimation, le conseil municipal décide de proposer au vendeur une somme de 3000€.

-enfin, en ce qui concerne les quatre dernières parcelles mises sur le marché, le conseil municipal ne donne pas suite.

5-Retraites

Le conseil municipal décide d'honorer trois personnes qui vont partir en retraite : la Directrice de l'école, notre fontainier agent technique et notre ATSEM. Un « pot de l'amitié » sera organisé en leur honneur le jeudi 5 juillet à 18h avant notre conseil municipal.

6-Postes à pourvoir à l'école

Madame Blandine Prétot, actuellement en poste à l'école maternelle va pouvoir faire valider son diplôme « Petite enfance » et son ancienneté pour accéder au grade d'ATSEM. Elle prendra donc le poste de Madame Clévy. Quant au poste libéré par Madame Prétot, il sera attribué à une personne qui déjà depuis plusieurs années effectue tous les remplacements à l'école maternelle, Madame Mélanie Reuter.

6-Employés municipaux

-Le conseil municipal officialise le service d'astreinte (du vendredi soir au lundi matin) et l'indemnité afférente (116,20€)

-Avec le départ en retraite de Monsieur Perney, Monsieur Tisserand va devenir le référent des services techniques. Le conseil municipal décide de modifier l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises) qui lui avait été attribuée en juin 2017. Dorénavant, à compter du 1^{er} juillet 2018, il touchera une indemnité brute mensuelle de 100€.

7-Divers

-Monsieur le Maire présente le RPQS sur l'eau et le RPQS sur l'assainissement (rapport sur le prix et la qualité du service public) qui sont envoyés chaque année à l'Agence de l'eau.

-Monsieur le Maire indique que nous allons devoir, à compter du 25 mai, appliquer le RGPD (règlement général sur la protection des données). Pour ce faire un délégué à la protection des données est désigné : Monsieur Serge Grignon. Il sera chargé, avec Monsieur le Maire qui va se rendre prochainement à Dijon pour assister à une réunion sur le sujet, de mettre la commune en conformité avec cette directive européenne.

-la commune de Fontaine-les-Luxeuil nous demande l'autorisation d'installer un panneau « transit interdit » au niveau de notre zone commerciale, au carrefour avec la route des Barraques-Chardin. Autorisation accordée.

-le conseil municipal décide de renouveler notre adhésion à l'ADEMAT (association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la maternité de Remiremont).

Prochain conseil municipal : jeudi 5 juillet